



Commune d'AMIENS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 5 : Annexes

B - Plan de Zones d'Aménagement Concerté et Zones d'Aménagement Différé

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Approuvé le 22 juin 2006

2^{ème} Mise à jour 2 Juillet 2007



le Maire
Gilles de Robien

14^{ème} Mise à jour du 28 novembre 2014

16^{ème} Mise à jour du 2 décembre 2015

16^{ème} Modification du

le Maire
Brigitte Fouré



□ Limites de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

0 1 2 3 km